

La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

Juin 2016 – 0,30 €



P.02 Simplification du droit de la famille

P.04

Ma mutuelle

→ Nouvelle réglementation européenne

P.07

Actu contrats

→ Évaluation très positive des supports en unités de compte

P.12

Cap sur...

→ Le Mans



À vos côtés

*Nos conseils d'expert
dans le domaine
de la gestion
de patrimoine*

CONSEIL

L'assurance-vie au service des personnes handicapées

Plus que tout autre placement, l'assurance-vie offre la possibilité de mettre à l'abri du besoin financier une personne handicapée dans des conditions particulièrement avantageuses. Notre fiche conseil vous indique tout ce qu'il faut savoir : solutions juridiques, types de contrats, démarches, sommes transmissibles, réduction d'impôts...

Disponible dans votre agence conseil
ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr/vos-besoins



10 FICHES CONSEILS

À retrouver dans vos délégations
ou sur le site Internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Rubrique « Vos besoins »

- 1 → Bien choisir les bénéficiaires
- 2 → Disposer de son épargne
- 3 → Transmettre dans les meilleures conditions
- 4 → Savoir gérer un contrat multisupport
- 5 → Donner à ses petits-enfants
- 6 → Percevoir des revenus réguliers
- 7 → Protéger son conjoint
- 8 → Assurance-vie : les acteurs du contrat
- 9 → L'assurance-vie au service des personnes handicapées
- 10 → Faire évoluer son contrat monosupport



Simplification du droit de la famille sur 3 points : gestion des biens des enfants mineurs, protection juridique des majeurs, divorce

L'ordonnance parue le 15 octobre 2015, modernisant le droit de la famille, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Le Décret n° 2016-185 du 23 février 2016 précise la mise en œuvre de cette réforme dont l'objectif général est de simplifier le droit de la famille.

Administration des biens des mineurs : égalité de « traitement » des familles

Le texte institue un régime unique d'administration légale. Avant le 1^{er} janvier 2016, l'administration était dite « pure et simple » lorsque les deux parents exerçaient en commun l'autorité parentale. Elle était en revanche soumise au contrôle du juge en cas de décès de l'un des parents ou si l'un d'eux se trouvait privé de l'autorité parentale. À compter de cette année, l'intervention du juge des tutelles est allégée : le parent qui exerce seul les actes d'administration légale n'est plus soumis directement au contrôle du juge. Son intervention reste cependant nécessaire pour les actes « qui pourraient affecter de manière grave, substantielle et définitive le patrimoine du mineur » (vente d'un bien immobilier reçu par succession...).

Majeurs protégés : création d'une habilitation familiale

Plus simple à mettre en œuvre qu'une sauvegarde de justice, une curatelle ou une tutelle, l'habilitation familiale est un

nouveau système de protection pour les majeurs dits « protégés ». Objectif : pouvoir représenter une personne de sa famille hors d'état de manifester sa volonté, « sans se soumettre au formalisme des mesures de protection judiciaire ».

Divorce : accélération des procédures

La réforme traite de la procédure applicable à trois cas de divorce : pour acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal, et pour faute.

Les pouvoirs du juge du divorce en matière de liquidation et de partage des intérêts patrimoniaux sont renforcés, dans un but d'accélération de la procédure. L'ordonnance instaure le principe d'une séparation entre, d'une part le prononcé du divorce, et d'autre part le partage des biens des époux divorcés. En particulier, ces derniers pourront solliciter le partage de leurs biens dès l'instance en divorce si une solution amiable s'avère d'ores et déjà impossible.



lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pour vous accompagner dans vos démarches d'épargnant, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) vous propose, chaque trimestre, un article sur un sujet de finance personnelle.



Yvan GLASEL
Président du conseil d'administration

Un bilan équilibré, expression d'une gestion avisée

Dans toute l'Europe, la croissance, l'inflation, les taux d'intérêt sont faibles, voire nuls ou même négatifs. Cette situation fait penser au « pot au noir » qui peut immobiliser les voiliers pour une durée indéterminée.

Pour des raisons structurelles, mais sans doute aussi historiques, de petites différences entre les trois plus grands pays de la zone suffisent à accentuer leur caractère distinctif :

Londres – Brexit ou non – s'affirme comme le pôle financier majeur de l'ensemble européen.

L'Allemagne domine sans partage le secteur industriel.

La France, première destination touristique au monde, montre une forme de suprématie culturelle.

Pour les pays endettés, dont le nôtre, les taux d'intérêt actuels ont l'effet de la morphine.

notamment dans le marché boursier et en adaptant la répartition de cette épargne, entre les euros et les unités de compte, à la situation et aux objectifs de chacun. À noter que les contrats anciens peuvent également accéder aux unités de compte. Notre produit phare, Actépargne2, comporte d'ores et déjà des possibilités intéressantes qui seront enrichies dans les mois prochains*.

Pour la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), il faut tenir compte du fait que progressivement la plupart des soldats d'aujourd'hui sont, ou seront « projetés », à un moment ou à un autre, à l'extérieur de nos frontières, et auront donc accès à la RMC. Il conviendra de privilégier la formule RMC – réservée ou aliénée – correspondant le mieux aux souhaits de chacun. Il faut souligner qu'à niveau de rente équivalent, la formule aliénée est nettement moins chère que la formule à capital réservé et qu'elle est plus intéressante que tous les produits comparables du marché*.

Pour donner à ces orientations, qui ne sont en fait que des inflexions, leur plein effet, nous devons faire appel à des formules de partenariat adéquates. Le secteur de l'assurance est en phase de restructuration intense. Ce n'est pas un effet de mode, mais probablement une nécessité pour mieux intégrer les technologies du numérique, pour mieux tenir compte de l'économie collaborative...

Ne restons pas à l'écart de cette évolution.

La complexification croissante de la réglementation, la nécessité de maîtriser les frais généraux, la concurrence exacerbée pour gagner des parts de marché doivent nous déterminer à prendre le train de la modernisation par les voies appropriées qui sont, entre autres, celles des complémentarités et des synergies entre les mutuelles du monde de l'assurance.

Prendre la mesure du temps qui passe et identifier les évolutions inéluctables sont deux défis à relever pour « rester dans la course ».

Je vous souhaite, comme chaque année à cette époque, un bel été.

Yvan GLASEL

« Prendre la mesure du temps qui passe et identifier les évolutions inéluctables sont deux défis à relever pour rester dans la course »

Pour les épargnants et les entreprises qui gèrent leur épargne, cette situation impose des adaptations.

La France Mutualiste, spécialisée en épargne et retraite, a inscrit sur son fronton, en application du code de la mutualité, l'obligation de garantir les engagements pris à l'égard de ses adhérents et de leurs ayants droit à moyen et long terme.

Il résulte de cette obligation pleinement assumée un bilan sain et équilibré à la clôture de l'exercice 2015. Notre bilan fait apparaître un montant de patrimoine de 9 milliards d'euros en valeur de marché et un niveau de fonds propres plus de 3 fois égal au minimum requis. Paradoxalement, cette situation n'est pas une parade aux effets de la baisse des taux d'intérêt qu'il faudra nécessairement prendre en compte.

Parmi les adaptations possibles, il en est une qui permet de concilier l'intérêt des adhérents et l'intérêt de la mutuelle. Elle consiste à orienter, de manière raisonnée, une part de l'épargne vers les unités de compte, en puisant

*Pour plus de détails, consultez, naturellement, votre conseiller mutualiste.

La France Mutualiste entre dans la nouvelle réglementation européenne



Journée de travail autour des évolutions à mener à La France Mutualiste dans le cadre de la nouvelle législation.

Des évolutions destinées à apporter plus de protections aux adhérents.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, la réforme « Solvabilité 2 » impose à tous les assureurs situés en Europe, incluant les mutuelles françaises, de se mettre en conformité dans un double objectif :

- unifier le marché de l'assurance dans tous les états membres de l'Union Européenne,
- et surtout renforcer la protection des assurés, avec notamment un système de gouvernance des entreprises qui garantit « une gestion saine et prudente ».

Réunis en assemblée générale le 23 mars dernier, les délégués ont voté de nouveaux statuts en ce sens.

Une gouvernance repositionnée

Parmi les impacts pour La France Mutualiste, la mise en place d'une gouvernance « de tête » reposant désormais à la fois sur le Conseil d'administration,

constitué d'adhérents élus, et sur la « direction effective » constituée de 2 dirigeants effectifs : pour La France Mutualiste, le président du conseil et le directeur général.

Ce fonctionnement est complété notamment par des règles de gestion financière que vérifie l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Animer la vie mutualiste différemment

Parallèlement, La France Mutualiste mène une réflexion de fond, avec un groupe de travail incluant des bénévoles de longue date, afin de définir avant l'été les nouvelles organisations à mettre en place pour la vie mutualiste et le rayonnement de notre mutuelle : rôle de représentation, entraide, participation à la vie régionale et locale, etc.



Nouveaux statuts disponibles sur www.lafrancemutualiste.com, rubrique « Publications » et sur demande auprès des délégations.

Besoin d'un médiateur ?

La France Mutualiste propose désormais un médiateur externe

La plupart des demandes et réclamations courantes adressées à La France Mutualiste par ses adhérents trouvent, fort heureusement, une issue favorable. Dans les cas extrêmement rares où l'adhérent estime que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, il peut présenter un recours auprès d'un médiateur.

La transposition en droit français de la directive européenne de 2013, relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, a mis fin au système de médiation à double niveau (médiateur interne puis médiateur de la mutualité française) retenu par un certain nombre d'organismes dont La France Mutualiste.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, La France Mutualiste propose gratuitement à ses

adhérents les services d'un médiateur externe répondant aux nouvelles exigences prévues par la réglementation : le médiateur de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Comment saisir le médiateur ?

Le dossier, constitué des éléments indispensables à l'examen de la réclamation peut être adressé soit par courriel à : mediation@mutualite.fr soit par courrier à : Monsieur le Médiateur – Mutualité Française, 255 rue de Vaugirard, 75719 PARIS CEDEX 15,



Compétition de parachutisme à Castres

L'association Parachutisme 81 organisait avec la ville de Castres une compétition de précision d'atterrissage les 23 et 24 avril dernier. L'objectif de cette discipline, la plus ancienne du « milieu para », est de poser le pied au plus proche d'une cible de 30 cm après avoir sauté d'un hélicoptère, à une hauteur comprise entre 1000 et 1200 m. Notre délégation 811 (Tarn) a participé à l'événement et à la compétition avec une voile « La France Mutualiste ».



Au premier plan, de gauche à droite : Général Bernard Barrera, Jean-Christophe Rufin, les membres du Jury Junior entourant Yvan Glasel, Hubert le Roux et Antoine Sabbagh.

Au dernier rang : Roger Autié, Jean-Claude Narcy, Anne-Claire Coudray, Gonzague Saint Bris.

13^e édition du Prix Grand Témoin

Gonzague Saint Bris, Anne-claire Coudray, Jean-Claude Narcy, le général Elrick Irastorza, l'amiral Lacaille, Jean Tulard... toutes les personnalités du Grand Jury – et bien d'autres – étaient présentes aux côtés d'Yvan Glasel pour la cérémonie de Remise des prix littéraires de La France Mutualiste. La jeunesse y figurait également en bonne place avec les élèves du Lycée franco-allemand de Buc (78) composant le Jury Junior. Enfin, le Jury de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste était représenté par Roger Autié, son président.

Fidèle à son devoir de mémoire, La France Mutualiste a récompensé, cette année encore, 3 ouvrages sur les 10 sélectionnés, témoignant de conflits des XX^e et XXI^e siècles.

1. **Check-point** – Jean-Christophe Rufin, **Prix du Grand Jury** (Editions Gallimard).
2. **Opération Serval** – Général Bernard Barrera, **Prix du Jury Junior** (Editions Seuil).
3. **Paroles de soldats** – Hubert le Roux et Antoine Sabbagh, **Prix de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste** (Editions Tallandier).



“L'engagement de la France en faveur de la Liberté et des Droits de l'Homme dans le monde” était le thème de ce 13^e Prix Grand Témoin.



Retrouvez informations et photos de cette 13^e édition du Prix Grand Témoin sur www.prixgrandtemoin.fr

Agenda

LES RENDEZ-VOUS

SEPT. FOIRE EXPO DE VERDUN
Verdun
→ 8 au 12 septembre

OCT. FOIRE DE ROANNE
Riorges, le Scarabée
→ 9 au 12 octobre

VOUS NOUS ÉCRIVEZ

Intempéries dans les Alpes Maritimes

« Nous tenons à vous remercier pour le geste que La France Mutualiste a eu à notre égard en tant que sinistrés des récentes inondations à Mandelieu. »

« Toute ma reconnaissance pour le soutien, financier et moral, que vous témoignez et accordez à vos adhérents touchés par les inondations du mois d'octobre 2015. »

« Votre geste (...) nous a remonté le moral qui était très bas. Je viens de m'apercevoir que le monde des combattants est une grande famille et qu'elle est présente dans les catastrophes naturelles. »

8 adhérents de Mandelieu, Antibes et Mougins ont pu recevoir une aide de La France Mutualiste, grâce au Fonds Social et d'Entraide débloqué par la mutuelle à cette occasion. L'Association française des assurances a chiffré les dégâts des intempéries du 3 octobre 2015 entre 550 et 650 millions d'euros.

Transformer son PEP bancaire en PEP assurance-vie



Ceux qui ont souscrit un Plan d'Épargne Populaire (PEP) bancaire, avant qu'il soit fermé à la souscription en 2003, bénéficient aujourd'hui d'un produit réellement avantageux. Ils peuvent le rendre encore plus rémunérateur en le transférant en PEP assurance, avec par exemple le contrat d'assurance-vie Actépargne 2 de La France Mutualiste. Les avantages sont les suivants :

- antériorité fiscale maintenue en matière d'imposition sur le revenu ;
- maintien des avantages fiscaux du PEP (rente viagère et rachats défiscalisés) ;

- accès aux avantages civils et fiscaux de l'assurance-vie en matière de transmission ;
- avantages spécifiques au contrat Actépargne 2, notamment des rendements compétitifs.

À noter qu'un PEP assurance peut également être transféré en PEP assurance-vie, type Actépargne 2, avec la conservation de l'antériorité fiscale du contrat d'assurance initial.

ACTÉPARGNE 2

Renseignement auprès de votre conseiller mutualiste. Voir encadré ci-dessous.



Contactez votre mutuelle

→ par mail en priorité :

Auprès de votre délégation, selon le principe :
ville+numéro@la-france-mutualiste.fr
Exemple : rennes351@la-france-mutualiste.fr
Les coordonnées de votre délégation sont précisées sur votre relevé de compte.

ou :

demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

→ par téléphone :

01 40 53 78 62
Plateforme à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats. (appel non surtaxé).

Pour rappel, il n'y a aucun dispositif pour l'accueil des adhérents au siège de La France Mutualiste.

Les contrats de La France Mutualiste primés par les experts

Chaque année les experts décernent leurs avis sur les différents types de contrats d'assurance-vie.

Voici les récompenses obtenues début 2016 par les produits de La France Mutualiste.

ACTÉPARGNE 2



Livret *jeun'* *



C'EST LE MOMENT DE...

Bénéficier d'un abondement de 50€ Une offre valable du 1^{er} juin au 22 juillet 2016



La France Mutualiste booste l'épargne de ses adhérents. Pour un versement de 2 000€ minimum, à l'ouverture d'un nouveau contrat d'assurance-vie ou en versement complémentaire sur l'un de ses contrats, l'adhérent se verra crédité de 50€ supplémentaires. Alors que le taux du Livret A est à son plus bas niveau historique (seulement 0,75%), celui des contrats d'assurance-vie de La France Mutualiste* s'élève quant à lui à 2,72% (taux 2015). C'est donc le moment d'épargner pour sa retraite complémentaire, pour les études de ses enfants ou petits-enfants, ou encore le financement de ses obsèques. Cette offre, limitée à un abondement par personne physique, est valable uniquement sur le premier versement éligible sur la période et non cumulable avec toute autre offre en cours. L'abondement sera versé le 31 août 2016 au plus tard.

Les contrats concernés par cette offre

ACTÉPARGNE 2

Le contrat d'assurance-vie qui s'adapte à vos projets

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres.

RENTÉPARGNE

Pour un avenir en toute sécurité

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements et retraits libres.

FUNÉPARGNE

Pour la tranquillité de vos proches

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements libres destinés à financer les frais d'obsèques.

Livret *sem* *

* L'épargne-retraite, l'esprit mutualiste en plus

Préparer votre retraite en toute liberté

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres réservé aux souscripteurs âgés de 35 à 59 ans et garantissant à la souscription un taux de transformation en rente viagère à l'âge de la retraite.

*Actépargne 2, Livret RM, Rentépargne et Funépargne. Offre valable du 1^{er} juin au 22 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi du versement au siège de La France Mutualiste). 50€ offerts (net de frais) pour tout versement initial ou complémentaire de 2 000€ minimum sur un contrat Actépargne2, Livret RM, Rentépargne ou Funépargne. Valable également pour tout versement complémentaire de 2 000€ minimum sur un contrat Actépargne ou R4 (contrats fermés à la souscription). Hors Livret Jeun' Avenir et Retraite Mutualiste du Combattant.

BONNES NOTES

Évaluations très positives des supports en unités de compte de La France Mutualiste

À l'image des récompenses attribuées aux meilleurs contrats d'assurance vie du marché (cf. encadré page 6), les supports d'investissement en unités de compte peuvent également faire l'objet d'évaluations comparatives. Différentes sociétés se proposent d'analyser la qualité des supports en unités de compte selon des grilles d'analyse variées prenant en considération plusieurs critères (performance historique ajustée au risque, processus d'investissement, qualité et stabilité des

gérants, frais...). Le résultat s'exprime alors sous la forme d'une note synthétique (généralement de 1 à 5) qui reflète l'appréciation globale du fonds par rapport à l'univers d'investissement auquel il appartient. On peut citer à titre d'exemple les analyses des sociétés Morningstar, Europerformance, Lipper ou encore Quantalys (disponibles sur internet). Illustration avec les fonds en unités de compte des contrats multisupport de La France Mutualiste qui présentent des évaluations très positives :

	Catégorie AMF(1)	Morningstar	Europerformance	Quantalys
Villiers Sérénité	Diversifié	*****	*****	*****
Villiers Equilibre	Diversifié	*****	*****	*****
Villiers Actions Futur	Diversifié	****	*****	*****
Ofi Leader ISR part V	Actions internationales	***	****	****

Notation (de 1 à 5, au 02/05/2016)

Votre conseiller mutualiste reste à votre disposition pour toute question concernant les investissements en valeurs mobilières. Voir encadré page 6.

Rappelons que le choix définitif d'un support d'investissement doit être compatible avec son objectif d'épargne en tenant compte de la durée de placement, de la diversification recherchée et du niveau de risque accepté. Avant d'investir dans une unité de compte, il est conseillé de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) qui présente de manière standardisée, et en deux pages, ses caractéristiques principales (objectif, historique des performances, frais, niveau de risque...)

À SAVOIR

L'Autorité des marchés financiers met à disposition sur son site (amf-france.org) un espace pédagogique permettant de mieux comprendre le fonctionnement des placements financiers.



LES GUEULES CASSÉES

C'était hier et c'est demain...

L'union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), plus connue sous le nom de "Gueules cassées", multiplie ses activités.



Colonel Michel Eychenne, blessé dans le crash de son avion.

© Armand Rouleau

Alors que la France commémore le centenaire de la Bataille de Verdun, l'UBFT se souvient qu'elle fût créée à l'issue de la Grande Guerre au cours de laquelle plus de 500 000 soldats furent blessés à la face ou à la tête. Certains, affreusement mutilés, n'osaient même plus se montrer en public ou étaient carrément rejetés par leur propre famille.

De la Grande Guerre aux OPEX

Aujourd'hui les Gueules Cassées sont les blessés à la face et à la tête des conflits dans lesquels l'armée française a été engagée (2^e guerre mondiale, guerre de Corée, d'Indochine, d'Algérie) mais aussi les militaires blessés lors d'Opérations extérieures (OPEX), ainsi que les blessés en service : militaires, gendarmes, policiers et pompiers, qui mettent en danger leur intégrité physique dans le cadre de la sécurité publique. L'association accueille également les victimes de psycho-traumatismes de guerre, blessure invisible, mais blessure tout de même de la tête, et enfin, les victimes d'actes de terrorisme. « Un soutien fraternel, moral et matériel, qui inclut souvent les familles des adhérents », précise Henri Denys de Bonnaventure, président de l'UBFT.

Sourire quand même

Telle est la devise d'espoir des Gueules Cassées, dont la mission est d'apporter des aides sociales à ses membres les plus démunis et à leur conjoint : soutien en cas de difficultés financières liées aux blessures, maladie, adaptation de leur habitat au handicap, étude des enfants, réinsertion professionnelle, décès, aide aux veuves... 2,5 millions d'euros sont consacrés chaque année à l'aide sociale. En 2015, l'association a transformé son domaine de Coudon, près de Toulon, en EHPAD de 111 lits avec une volonté de prise en soins particulièrement attentionnée de la

personne âgée dépendante atteinte de troubles cognitifs. L'établissement est également ouvert au monde combattant et à la population.

Le loto toujours source de revenu

Une fois tarie la générosité spontanée du grand public de l'après-guerre, l'association imagine une souscription avec tombola : La Dette, qui donnera naissance à la Loterie Nationale. En 1975, elle propose à l'Etat, avec d'autres émetteurs, de lancer le Loto... dont elle détient toujours aujourd'hui 9,23% du capital ! C'est ce qui lui permet de ne demander à ses adhérents qu'une cotisation symbolique de 5€.

Demain, une œuvre de mécénat

Créée en 2001, la Fondation des Gueules Cassées mène des actions de mécénat au profit de la recherche médicale concernant la prise en charge des traumatismes crâniens maxillo-faciaux et leurs séquelles. Elle soutient également la recherche sur les blessures du cerveau y compris les troubles post traumatiques et les maladies dégénératives. Conseillée par un comité scientifique de 15 éminents médecins, elle a déjà soutenu 340 projets à hauteur de 10 millions d'euros.

« Nous souhaitons que le plus grand nombre de militaires, policiers, pompiers, victimes d'attentats, blessés à la face ou à la tête, nous rejoigne afin que puisse perdurer cette œuvre magnifique et fraternelle ».



John Deheer, blessé en OPEX au Kosovo.

© Armand Rouleau



Général Hubert Chauchart du Mottay, blessé en Algérie, président de la Fondation des « Gueules Cassées ».

© Armand Rouleau



POUR EN SAVOIR PLUS

« Gueules Cassées »

UBFT et Fondation

Tél. 01 44 51 52 00

www.gueules-cassees.asso.fr

info@gueules-cassees.asso.fr



© François Martig

« Zone Rouge » de l'artiste François Martig, un témoignage artistique sur les champs de bataille de Verdun. Une installation d'art visuel et sonore qui sera inaugurée avec cinq autres à l'automne 2016.



LA FRANCE ET LES TOUAREGS

Paul Anselin analyse l'onde de choc géopolitique que provoque l'offensive djihadiste au cœur de l'Afrique

Verdun, œuvre de mémoire

Le 29 mai, France et Allemagne commémoreraient les 300 jours de la bataille de Verdun

2500 élèves de tous les départements de France et des seize Länder allemands étaient réunis en ce dimanche, pour travailler à une œuvre commune et pérenne, à la mémoire de la Grande Guerre et des destins liés par cette tragédie.

Organisée par l'ONACVG (Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et le VDK (Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge), cette initiative s'inscrivait dans un

programme culturel et pédagogique d'échange, qui leur a permis de participer à la cérémonie commémorative du centenaire de la bataille de Verdun. Le président de la République Française et la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne ont notamment inauguré le Mémorial de Verdun rénové et dévoilé une plaque commémorative dans l'Ossuaire de Douaumont, afin d'honorer la mémoire des soldats français et allemands morts à Verdun en 1916.

Renseigné aux meilleures sources, cet essai plonge le lecteur au cœur du territoire naturel des Touaregs, de leur culture, de leur histoire agitée, celle de ces mythiques tribus des hommes bleus du désert, de ces farouches résistants à la conquête coloniale... mais celle aussi d'un islam tolérant et d'une revendication identitaire et politique encore inachevée. Jeune lieutenant lors de la Guerre d'Algérie, spécialiste également du Mali et du Niger, l'auteur nous emmène aux côtés des militaires et des acteurs politiques des opérations Serval et Barkane, sur les pistes d'une intervention militaire française. Enfin, il livre sa vision d'une « 3^e guerre mondiale par morceaux », où les Touaregs, ennemis des djihadistes, peuvent être nos meilleurs alliés dans la guerre implacable déclarée à l'Occident.

Temporis éditions – 335 pages – 21€

ecpa ▶ d

AGENCE D'IMAGES
DE LA DÉFENSE

La sélection

5% de réduction pour les lecteurs de *L'alliée de votre avenir**



Regards sur l'Indochine 1945-1954

Entre 1945 et 1954, la France est engagée dans la guerre d'Indochine. Les photographes du Service cinématographique des armées (SCA), dont Pierre Schoendoerffer et Raoul Coutard, travaillent dans des conditions souvent extrêmes. Si leurs reportages servent la propagande militaire, ces jeunes photographes portent également un regard plus personnel sur les régions qu'ils découvrent. Ce livre met en valeur le regard des photographes militaires sur l'Indochine française (Vietnam, Cambodge et Laos).

Auteurs : Hugues Tertrais et Benjamin Stora - 156 pages – format : 25x26cm – 29,00€ soit 27,55€ après remise



Les avions des patrouilles acrobatiques de France vus par le cinéma des armées

Si la Patrouille de France est mythique, les avions qui ont participé à sa légende le sont tout autant. Du Vampire à l'Alphajet, en passant par le Thunderjet, l'Ouragan, le Mystère IV et le Fouga... l'ECPAD, agence d'images de la Défense depuis 1915, vous propose une sélection de neuf reportages réalisés par ses opérateurs.

Durée : 2h10 – 12,00€ soit 11,40€ après remise

* Offre réservée aux lecteurs de « L'alliée de votre avenir », valable sur une seule commande du 15 mai au 31 juillet 2016 inclus. Pour bénéficier de la remise de 5 % rendez-vous sur www.boutique.ecpad.fr avec le code promotion FM0516 (paiements par carte bancaire et par chèque acceptés). Commandes par VPC acceptées : adresser votre commande accompagnée de votre règlement à l'ordre de « l'agent comptable de l'ECPAD » à ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY SUR SEINE. Les frais d'expédition sont forfaitaires et s'élèvent à 5,50€. Pour tout renseignement : 01.49.60.59.88. Offre valable uniquement sur la sélection proposée et dans la limite des stocks disponibles. Découvrez une gamme complète de produits culturels sur : www.boutique.ecpad.fr

Anciens combattants d'Afrique du Nord Extension du dispositif de la campagne double



La campagne double – une bonification d'ancienneté prévue par le code des pensions civiles et militaires de retraite – signifie que chaque jour de service effectué par le militaire est compté pour trois jours dans le calcul de sa pension. En l'occurrence, elle concerne les appelés du contingent et les militaires d'active qui ont été exposés à des situations de combat : en prenant part « à une action de feu », « de combat », ou qui ont « subi le feu » en Afrique du Nord entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Jusqu'à maintenant, et grâce au décret du 29 juillet 2010, les anciens combattants d'Afrique du Nord, dont la pension avait été liquidée après le 19 octobre 1999, bénéficiaient de la campagne double. À partir de 2016, en application de la loi de finance du 29 décembre 2015, ce dispositif est également applicable aux pensions liquidées avant le 19 octobre 1999, à condition que le taux de pension n'ait pas atteint 80%.



Contact :
Ministère de la Défense,
sous-direction des pensions,
5 place de Verdun, BP 60 000,
17016 La Rochelle cedex 1



Vacances d'été à l'étranger Anticiper les démarches passeport et carte d'identité

Au sein de l'Union Européenne, la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager. Cela concerne les 26 pays de l'espace Schengen.

Certains autres pays du pourtour méditerranéen acceptent également la seule carte d'identité comme document de voyage (Andorre, Monaco, Tunisie pour les binationaux ou dans le cadre de voyages de groupes organisés, Turquie...). Encore faut-il qu'elle ne soit pas périmée. Depuis le 1^{er} janvier 2014, où elle est devenue valable 15 ans, les anciennes cartes, valables 10 ans, sont prolongées de 5 ans sous certaines conditions. Renseignez-vous*. Hors de l'Union Européenne, la plupart des États exigent un passeport valide plusieurs mois après la date de retour en France. Là encore, vérifiez auprès des ambassades ou consulats. Si vous devez renouveler votre carte nationale d'identité – biométrique

désormais avec 2 empreintes digitales – ou votre passeport, méfiez-vous des délais qui s'allongent l'été arrivant. Sachez que ni la CNI ni le passeport ne sont fabriqués là où vous devez déposer votre demande, c'est-à-dire la mairie de votre ville. Il est donc impossible de les obtenir immédiatement. Enfin, il est recommandé d'en faire 2 jeux de photocopies : l'un que vous conservez à votre domicile, l'autre que vous pouvez emporter avec vous, mais dans un autre endroit que votre pièce d'identité, en cas de perte ou de vol.

**Comment effectuer une demande ? quelles pièces fournir ? quel type de photo est accepté ?... Toutes les réponses à vos questions sont en ligne sur service-public.fr*

Adoption simple

Amélioration de la fiscalité

La loi relative à la protection de l'enfant, du 14 mars 2016, donne désormais aux adoptés simples – fréquemment issus de situations de familles recomposées – des droits fiscaux similaires aux adoptés de façon plénière.



Rappelons qu'en France, les adoptés dit « de façon plénière », donc entièrement rattachés à leur famille adoptive et rompant tout lien avec la famille d'origine, bénéficient du même régime fiscal en matière de transmission que tous les autres enfants (5 % à 45 % de droits après application d'un abattement de 100 000 euros). En revanche, les adoptés simples, qui conservent le lien de filiation avec leur famille d'origine, devaient jusqu'à présent payer 60 % de

droits (sous déduction d'un abattement de 1 594 euros en matière de droits de succession) sur la valeur des biens transmis. Cette législation, datant de 1930, avait été mise en place pour éviter qu'une adoption simple soit motivée par des raisons fiscales plutôt que par des rapports de parents à enfants.

Grâce à la nouvelle loi, les adoptés simples sont traités de la même manière que les autres enfants si :

- l'adopté est mineur au moment de la mort de l'adoptant

- l'adopté, majeur lors de la mort de l'adoptant, a reçu de l'adoptant des secours et des soins non interrompus au titre d'une prise en charge continue et principale pendant au moins 5 ans durant sa minorité, ou au moins dix ans durant sa majorité.

La loi prévoit une mesure transitoire à l'égard des droits de succession encore impayés, antérieurs à son entrée en vigueur.

Revalorisation des prestations familiales et sociales

Depuis le 1^{er} avril 2016, les prestations familiales et sociales versées par la Caisse nationale d'allocations familiales ont augmenté de 0,1%. Cela concerne les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation adulte handicapé (AAH), le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité...

La base mensuelle des allocations familiales qui sert à calculer la plupart des prestations familiales passe à 406,62€. Le montant forfaitaire mensuel du RSA et de la prime d'activité passe à 524,68€ pour une personne seule. Enfin, le montant mensuel maximum de l'AAH passe à 808,46€.

Source : service-public.fr





Sur les bords de la Sarthe, le Square des Tanneries.



24 heures au Mans

Du Bellay y rencontra Ronsard. François Fillon, Stéphane Le Foll et le tennisman Jo-Wilfried Tsonga y sont nés. Gérard Depardieu y tourna Cyrano de Bergerac puis le Masque de Fer... Mondialement connue pour sa course automobile, Le Mans dispose d'un patrimoine historique et architectural qui mérite le détour.



AGENDA

18-19 juin : 24h du Mans organisée par l'Automobile Club de l'Ouest, avec la parade des pilotes la veille.

Vous pouvez aussi choisir la déclinaison « rollers » (2-3 juillet) ou « camions » (8-9 octobre).

2 juillet-3 septembre : La nuit des Chimères. Pavés et façades historiques se transforment en écrans de projection féériques.

Tous les samedis jusqu'au 24 septembre : Artistes au jardin sur le Tertre Plantagenêt, square Dubois. Nocturnes les 9 juillet et 6 août.

Office du tourisme du Mans
Web : www.lemans-tourisme.com



EXPLORER UNE VILLE D'ART QUI RESPIRE

À la confluence de la Sarthe et de l'Huisne, Le Mans se distingue par la diversité de son patrimoine. Les constructions du cœur de la ville témoignent de plus de 1 700 ans d'histoire. Vallonnée, bâtie sur et autour de différentes buttes – la plus connue étant celle du Vieux-Mans, la Cité Plantagenêt –, Le Mans dispose de nombreux espaces verts, jusque

dans la vieille ville, avec les Jardins de Gourdain, d'inspiration médiévale. Elle est d'ailleurs reconnue comme la 2^e ville la plus verte de France après Nantes. 51% des habitations possèdent même un jardin, héritage de la tradition agricole et mutualiste des Manceaux et Mancelles. Choisissez de bonnes chaussures et ouvrez grands les yeux !

VIE ET PATRIMOINE MILITAIRE

De nombreuses unités ont tenu garnison au Mans :

- État-major de la 4^e région militaire, 1906 - août 1939
- État-major du 4^e corps d'armée, 1906 - 1913
- États-majors de la 7^e et de la 8^e division d'infanterie, 1913
- État-major de la 19^e division d'infanterie, août 1939
- 5^e régiment d'infanterie, 1926 - 1929
- 117^e régiment d'infanterie, de 1899 à 1940 puis de 1970 au 1^{er} janvier 1994 comme régiment de réserve
- 26^e et 31^e régiment d'artillerie, 1906
- 106^e régiment d'artillerie lourde hippomobile, août 1939
- 4^e légion de gendarmerie, 1906
- 2^e régiment d'infanterie de marine, depuis 1963
- Centre mobilisateur n°117 de 1970 à 1978.



La Cité Plantagenêt, cœur de la ville médiévale.



La chapelle des anges musiciens, dans la Cathédrale St Julien.

LE CIRCUIT DES INCONTOURNABLES

Point de départ la place des Jacobins. Le plus grand marché de la ville s'y tient les mercredis et vendredis. À quelques pas de là, la cathédrale Saint Julien, construite entre le XI^e et le XV^e siècle, qui combine arts roman et gothique. C'est l'un des édifices religieux les plus vastes de France, avec ses 134 m de long pour une surface de 5 000 m². Ses vitraux datent pour la plupart du XIII^e siècle. Accolé à la cathédrale lors de sa construction, un menhir, dressé entre 5 000 et 4 000 avant notre ère, a longtemps été considéré comme le "nombril" du Mans. Dirigez-vous ensuite vers la Cité Plantagenêt, le cœur de la ville médiévale, pour une longue balade. L'enceinte romaine polychrome construite à la fin du III^e siècle, très bien conservée, est un monument unique en France. À l'intérieur, une centaine de maisons à pans de bois, de la fin

LIEUX DE MÉMOIRE

Au cours de la bataille de Normandie, qui verra la libération du Mans le 8 août 1944, quasiment tous les ponts furent détruits. Sur le pont Gambetta, sauvé in extremis, figure une plaque d'hommage aux résistants ayant empêché le dynamitage.

Un bunker utilisé par l'état-major de la 7^e Armée de la Wehrmacht a été conservé rue Chanzy. Sa réhabilitation a eu lieu en 2014, avant les festivités du soixante-dixième anniversaire du Débarquement.



Nuit des Chimères, création de Skarto.



Le circuit des 24h.

du XIV^e siècle pour les plus anciennes, retrouvent depuis quelques années leurs vives couleurs médiévales. Parmi les plus remarquables, la maison d'Adam et Ève, les hôtels de Clairaulnay et de Vaux. C'est dans cette partie de la ville que se situe la majorité des édifices historiques importants, comme le Palais des comtes du Maine (actuelle mairie) et la collégiale Saint-Pierre-la-Cour. N'oubliez pas une petite pause pour déguster les célèbres rillettes, préparation à base de viande, cuite lentement dans sa propre graisse jusqu'à obtention d'une pâte onctueuse. Enfin, vos enfants ou petits-enfants apprécieront le Musée de l'automobile, dans l'enceinte du circuit, où l'on peut admirer des prototypes uniques.



LA DÉLÉGATION MAINE ANJOU (72.1)

De gauche à droite : Jean Claude Terpreau, Secrétaire et Délégué ; Bernard Piau, Trésorier ; Pierre Didelot, Délégué ; Amélie Doucet, Conseillère Mutualiste ; et Michel Guillot Président.

Absents de la photo de gauche à droite : Jacques MURIER, André MAILLARD et Lucien LEPRINCE, membres comité de délégation et Valérie REZE Conseillère Mutualiste.



Créée en 1925, la délégation régionale de La France Mutualiste démarre grâce à un homme, le Président Henri Védié, qui met en place toute l'activité depuis son domicile, et ce pendant 36 ans. Lui succèdent Louis Charbonnier, Henri Hulin, puis Marcel Buschaud. Ce dernier installe la délégation dans une ancienne droguerie, au 198 rue Gambetta. Quelques années plus tard, il milita en faveur du tramway et obtiendra qu'une station de la ligne T1 (Antarès-Université) s'arrête en face de la délégation. Depuis 2014, la délégation est présidée par Michel Guillot (à droite sur la photo). Elle initie des réunions d'information en Sarthe et Maine et Loire, ainsi que sur les sites militaires, 2^e RIMA et 6^e Génie.

Nombre d'adhérents : 3535 au 31 MARS 2016
Encours géré : 4095 contrats gérés

Président : Michel GUILLLOT
Adresse : 198 rue Gambetta, 72000 Le Mans
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
E-mail : lemans721@la-france-mutualiste.fr
Tél. : 0243876344
Permanences sur rendez-vous :
à Angers, Saumur, Cholet et bientôt La Flèche.

Revalorisation des aides pour faciliter le maintien à domicile



Outre l'augmentation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), la procédure est désormais simplifiée pour demander la carte d'invalidité et la carte de stationnement pour certaines personnes âgées bénéficiaires de l'Apa.

Dans leur immense majorité, les personnes âgées souhaitent finir leur vie chez elles, là où elles ont leurs habitudes, leurs souvenirs et leurs repères. Lorsque surgissent des difficultés physiques ou psychiques importantes, le recours à des aides extérieures s'avère nécessaire.

Demander à bénéficier de l'Apa

Mise en place en 2002, l'Allocation personnalisée d'autonomie favorise le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans au moins, en couvrant les dépenses liées à la perte d'autonomie pour la vie courante : aide ménagère, auxiliaire de vie, portage des repas, téléassistance. Les soins médicaux restent à part, pris en charge par l'assurance maladie. Pour en bénéficier il faut en faire la demande à son Conseil général. L'Apa n'est pas soumise à conditions de ressources : son montant varie en fonction du degré de dépendance et des revenus du bénéficiaire. Elle ne fait pas non plus l'objet d'un recouvrement sur la succession. Cette aide s'adresse aux personnes âgées résidant à leur domicile, mais certaines situations y sont assimilées :

- résident, à titre onéreux, au domicile d'une famille d'accueil
- hébergé en établissement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité d'accueil inférieure à 25 places
- résident dans un logement foyer pour personnes âgées qui accueille des personnes valides.

Les nouveautés depuis le 1^{er} mars 2016

Première évolution : le montant des plafonds a été revalorisé pour les 4 premiers niveaux de dépendance. (indiqués en Gir = groupe iso-ressource, le Gir 1 étant le plus lourd niveau de dépendance).

- Le Gir 1 passe à 1713,08€ par mois (au lieu de 1312,67€)
- Le Gir 2 passe à 1375,54€ par mois (au lieu de 1125,14€)
- Le Gir 3 passe à 993,88€ par mois (au lieu de 843,86€)
- Le Gir 4 passe à 662,95€ par mois (au lieu de 562,57€)

Deuxième évolution : une attention particulière est désormais portée au « besoin de répit de l'aidant ». Une majoration du plan d'aide pourra être accordée à la personne âgée dont le proche aidant assure une présence ou une aide indispensable à sa vie à domicile et qui ne peut pas être remplacé par une autre personne à titre non professionnel.

Enfin, le décret simplifie également la procédure de demande de carte d'invalidité et de carte de stationnement pour les personnes âgées en Gir 1 et en Gir 2.

Une solution favorable pour tout le monde

Depuis longtemps les pouvoirs publics encouragent le maintien à domicile des personnes âgées. Pour eux l'intérêt est double : d'une part cette solution coûte moins cher qu'un hébergement en maison de retraite, d'autre part elle représente un important gisement d'emplois, notamment dans les régions. Pour les

familles, c'est aussi un soulagement de voir leurs proches continuer à évoluer dans leur univers familial. Dans certains cas, une personne de la famille (à l'exception de son conjoint, concubin ou pacsé) peut même être employée et rémunérée par la ou les personnes âgées concernées. L'Apa assure alors, pour le compte du bénéficiaire, toutes les formalités administratives : recrutement, contrat de travail, établissement du bulletin de salaire, déclaration à l'URSAFF...

Les aides à domiciles pour personnes âgées dépendantes

76% des bénéficiaires sont des femmes

81 ans est l'âge moyen des bénéficiaires

25% des bénéficiaires sont très dépendants en Gir 1 ou Gir 2

Les principaux besoins sont :

Aide ménagère : **91%**
Services à la personne : **78%**
Accompagnement : **40%**

Source : Que Choisir. Enquête réalisée en février 2016 auprès de 375 inscrits à la newsletter ou proches d'inscrits, bénéficiaires de services à domicile pour personnes dépendantes.



Se renseigner : par téléphone au 39 39, ou sur www.service-public.fr

Jeux

Proposés par Guy Sobraquès

1-Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

A/ MOYEN

3				4			5	8
7				5	2			
		5		9	3	2		
	8							
4	3	7				6		2
						8	9	
		2	4	1		3		
				3				
8	9			2				1

La bataille de la Somme eut lieu au cours de la Grande Guerre, soit dès juillet...



B/ SUPÉRIEUR

	4				3		6	
			7		8	9		5
							4	7
		3	8	2			5	4
	5						9	
4	8			6	7	2		
5	2							
6		8	4		2			
	7		6				8	

Si vous avez des talents en jeux de chiffres ou de lettres, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : nous les publierons dans les prochains numéros du magazine !

Adresse : La France Mutualiste
« L'alliée de votre avenir »
44, avenue de Villiers
75854 Paris Cedex 17
ava@la-france-mutualiste.fr

2-Mot à découvrir

Ce mot correspond à la définition suivante : aspect de sa bonne humeur

e	r		a					i
		a		o				
		o	i				a	
i		s				e		
r			n		e	u		
o	u							r
t	o							u
					u		r	n
	s	n				a	o	

Solutions des jeux

Sudoku A/

1	7	4	5	2	9	3	6	8
9	2	5	8	3	6	4	7	1
6	8	3	7	1	4	2	9	5
4	6	8	1	7	3	9	5	2
2	1	9	6	8	5	7	3	4
5	3	7	4	9	2	1	8	6
7	4	2	3	6	8	5	1	9
3	9	6	2	5	1	8	4	7
8	5	1	9	4	7	6	2	3

B/

2	8	4	5	3	9	1	7	6
6	1	5	2	7	4	8	3	9
3	7	9	1	8	6	4	2	5
1	3	2	7	9	5	6	8	4
9	6	8	4	1	3	7	5	2
4	5	7	6	2	8	3	9	1
7	4	3	9	5	1	2	6	8
5	2	6	8	4	7	9	1	3
8	9	1	3	6	2	5	4	7



La France Mutualiste
44, avenue de Villiers – 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 40 53 78 00 – Fax : 01 56 79 23 34
www.lafrancemutualiste.fr

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Yvan Glasel, président – Directeur de la rédaction : Anne Mazzanti, directeur général – Comité de rédaction : Christiane Bouhaben, Brigitte Daeschler, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Hervé Le Sciellour, Jean-Louis Urdy, Maud de Valicourt, Gilles de Veyrinas – Réalisation : un coin de paradis – www.ucp.fr – Impression : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058 – Photo de couverture : © Thinkstock.

Reproduction des textes et illustrations interdite sans accord préalable. Prix au numéro : 0,30 €



Mots à découvrir

l	o	e	!	a	i	u	s	n
u	i	s	n	l	o	!	a	e
n	a	!	e	u	s	i	o	l
i	!	u	s	e	l	a	n	o
o	s	n	a	!	u	l	e	i
e	l	a	o	i	n	s	u	!
a	e	i	u	n	!	o	l	s
s	n	l	i	o	a	e	!	u
!	u	o	l	s	e	n	i	a

La France
Mutualiste

L'alliée de votre avenir
JUIN 2016 N°52

**DU 1^{er} JUIN AU
22 JUILLET 2016**

50€ OFFERTS*



VOTRE ÉPARGNE RAPPORTE TOUT DE SUITE !



* Offre valable du 1^{er} juin au 22 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi du versement au siège de La France Mutualiste).
50€ offerts (net de frais) pour tout versement initial ou complémentaire de 2 000€ minimum sur un contrat Actépargne2, Livret RM, Rentépargne ou Funépargne.
Valable également pour tout versement complémentaire de 2 000€ minimum sur un contrat Actépargne ou R4 (contrats fermés à la souscription).
Hors Livret Jeun' Avenir et Retraite Mutualiste du Combattant. Cette offre, limitée à un abondement par personne physique, est valable uniquement sur le premier versement éligible sur la période et non cumulable avec toute autre offre en cours et toute dérogation de frais sur versements (notamment en cas de parrainage, réemploi de capitaux décès ou transfert de PEP).
L'abondement sera versé le 31/08/2016 au plus tard. Cette offre pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total avant le 31 décembre 2016.